

Déclaration de Performance

Nr. D500-01

1. Code d'identification unique du produit type :

Carreaux céramiques pressés à sec présentant

une absorption d'eau 3%<E_b≤6%

2. Utilisation(s) prévue(s):

Pour murs et sols, d'intérieur et d'extérieur

3. Fabricant:

Vitra Karo Sanayi ve Ticaret A.Ş. Şifa Mah. Hükümet Caddesi No: 5 34941 Tuzla/İstanbul - TÜRKİYE

4. Du mandataire:

Vitra Fliesen GmbH & Co.KG

Justus-von-Liebig-Straße 2 56751 Polch, Deutschland

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances (SEVCP) :

Système 4

6. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	A1 / A1 _{FL}	EN 14411:2012
Libération de substances dangereuses :		
- Cadmium	Performance non déterminée	EN 14411:2012
- Plomb	Performance non déterminée	EN 14411:2012
- Autres	Performance non déterminée	EN 14411:2012
Résistance à la rupture	≥ 1000 N pour l'épaisseur ≥ 7,5mm ≥ 600 N pour l'épaisseur < 7,5mm	EN 14411:2012
Glissance - Testé selon EN 16165	Remarque -1	EN 14411:2012
Propriétés tactiles	Performance non déterminée	EN 14411:2012
Adhésion :		
- Ciment colle type C2	Performance non déterminée	EN 14411:2012
- Dispersion de l'adhésif	Performance non déterminée	EN 14411:2012
- Réactif à la résine	Performance non déterminée	EN 14411:2012
- Mortier	Performance non déterminée	EN 14411:2012
Résistance au choc thermique	Validé	EN 14411:2012
Durabilité pour :		
- Une utilisation en intérieur	Validé	EN 14411:2012

Remarque -1 Uniquement nécessaire lorsque requis par les réglementations légales nationales correspondantes ; pour les données spécifiques au produit, voir les informations techniques. Dans le catalogue de produits VitrA et les documents techniques

Signé pour et au nom du fabricant par :

Bayram Bülent Maşa – Responsable principal de l'assurance qualité
Nom et fonction

BOZÜYÜK – 01.07.2025 Lieu et date Signature

Déclaration de Performance - Nr. D500-01, Révision 05, Date : 01.07.2025

^{7.} Les performances du produit identifié au point 1 sont conformes aux performances déclarées au point 6. Cette déclaration des performances est délivrée, conformément au règlement (UE) no 305/2011, sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 3.